



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026-021

Portant abrogation de l'article 2 de l'arrêté municipal relatif au domaine skiable du Chazelet

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-2 ;

Vu le Code pénal, notamment son article R.610-5 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 21 février 2026 portant ouverture du télésiège d'Emparis et interdiction de la pratique du ski hors-piste sur le domaine skiable du Chazelet ;

Considérant que les conditions nivo-météorologiques et le niveau de risque d'avalanche ont évolué favorablement ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité publique sur le territoire communal ;

Arrête :

Art.1 : L'article 2 de l'arrêté municipal en date du 21 février 2026 interdisant la pratique du ski et de toute activité de glisse en dehors des pistes balisées, sécurisées et ouvertes sur l'ensemble du domaine skiable du Chazelet est abrogé à compter du 24 février 2026.

Art.2 : La pratique du ski et des activités de glisse en dehors des pistes balisées, sécurisées et ouvertes est de nouveau autorisée sur le domaine skiable du Chazelet, sous la responsabilité des pratiquants et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Art.3 : Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art.4 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave
- Madame la Présidente de l'office du tourisme des Hautes Vallées

Art.5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave,

Le 24/02/2026

p/ Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le 1^{er} Adjoint
Philippe SIONNET

Transmis le : 24/02/2026

Affiché le : 24/02/2026

Retiré de l'affichage le : 27/04/2026

